



*Paysage et développement durable:
les enjeux de la Convention européenne
du paysage*

Paysage et développement durable

**Les enjeux
de la Convention européenne
du paysage**

Version anglaise:

Landscape and sustainable development – Challenges of the European Landscape Convention

ISBN-10: 92-871-5989-0

ISBN-13: 978-92-871-5989-2

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou par quelque moyen que ce soit – sans l'autorisation préalable écrite de la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Photo: Jean-François Seguin

«Sur un rivage d'Irlande, The Long Strand, les galets orientent leur diversité comme en hommage à la Convention européenne du paysage»

Couverture réalisée par l'Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe
Texte revu, corrigé et mis en page par le Service de la production des documents et des publications (SPDP) du Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

<http://book.coe.int>

ISBN-10: 92-871-5988-2

ISBN-13: 978-92-871-5988-5

© Conseil de l'Europe, juillet 2006

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Préface

Adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 sous les auspices du Conseil de l'Europe, la Convention européenne du paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle représente le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc aussi bien les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

La convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du paysage, le Conseil de l'Europe cherche à préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens dans une perspective de développement durable.

Le Conseil de l'Europe a entrepris un travail tendant à examiner et illustrer certains aspects essentiels de la convention: le paysage et

- les approches sociale, économique, culturelle et écologique;
- le bien-être individuel et social;
- l'aménagement du territoire;
- les instruments novateurs;
- l'identification, la qualification et les objectifs de qualité;
- la sensibilisation, la formation et l'éducation;
- les politiques, les programmes internationaux et les paysages transfrontaliers;
- la participation du public.

Cet ouvrage a été réalisé grâce à l'élaboration de rapports par des experts du Conseil de l'Europe et grâce aux résultats des réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui ont permis d'illustrer ces mêmes thèmes sur la base d'exemples concrets et de cas pratiques¹. Les différentes publications qui en résultent peuvent donc être examinées ensemble.

Nous remercions MM. Michel Prieur, Yves Luginbühl, Bas Pedroli, Jan Diek Van Mansvelt, Bertrand de Montmollin et Florencio Zoido pour la grande qualité de leur réflexion et de leur apport.

1. Documents T-FLOR 2 (2002) 18 et 18 addendum et T-FLOR 3 (2002) 12. Voir aussi les Editions du Conseil de l'Europe, coll. «Aménagement du territoire et paysage», 72, 2005, et 74, 2006.

Ces rapports ont été présentés à l'occasion de deux conférences des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage, organisées avant même son entrée en vigueur, les 22 et 23 novembre 2001 et les 28 et 29 novembre 2002, ainsi que lors de la conférence organisée le 17 juin 2004 à l'occasion de l'entrée en vigueur de la convention². Les représentants des gouvernements et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ayant participé à ces réunions ont ainsi pu débattre des questions traitées et accomplir les premiers pas pour une mise en œuvre optimale de la convention.

La caractéristique principale de la Convention européenne du paysage, vouée dans sa globalité au paysage et, en même temps, au paysage dans sa globalité, est notamment l'appel à la valorisation du paysage en tant que marque de l'histoire, berceau de l'identité culturelle, patrimoine commun et reflet d'une Europe plurielle.

La tâche, ambitieuse, est d'une importance majeure pour le devenir du territoire, pour le devenir de notre cadre de vie. Nous exprimons nos vœux de grand succès à tous ceux qui s'engagent pour sa mise en œuvre.

Maguelonne Déjeant-Pons
Chef de la Division de l'aménagement
du territoire et du paysage
Conseil de l'Europe

Enrico Buergi
Président des conférences
de la Convention européenne
du paysage, 2001-2004

2. Documents T-FLOR 1 (2001) 19, T-FLOR 2 (2002) 27 et T-FLOR (2004) 15.

Sommaire

1. Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique

Préambule de la convention

Michel Prieur, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	11
1.1. Les finalités de la convention.....	13
1.1.1. Le bien-être de tous.....	14
1.1.2. Le développement durable.....	15
1.2. Les principes de la convention.....	18
1.2.1. Le principe d'intégration.....	18
1.2.2. Le principe de cohérence.....	21
1.3. Les instruments indispensables.....	23
1.3.1. Les instruments institutionnels.....	23
1.3.2. L'information et la participation.....	25

2. Paysage et bien-être individuel et social

Préambule de la convention

Yves Luginbühl, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	33
2.1. Bien-être individuel, bien-être social.....	34
2.1.1. Bien-être individuel.....	36
2.1.2. Bien-être social.....	37
2.2. Paysage et bien-être.....	38
2.2.1. Paysage et bien-être individuel corporel.....	38
2.2.2. Paysage et bien-être individuel spirituel.....	42
2.2.3. Paysage et bien-être matériel.....	43
2.2.4. Paysage et bien-être social.....	44
2.3. Les paysages contemporains sont-ils producteurs de bien-être individuel et social?.....	46
2.3.1. La rationalisation des activités destinée à permettre des gains de productivité.....	47
2.3.2. La recherche du profit immédiat et/ou la logique de la vitesse.....	48
2.3.3. La disparition des cultures de la nature au profit de cultures techniques ou de cultures du virtuel.....	50
2.3.4. La difficulté de mise en œuvre de la participation citoyenne.....	51
2.3.5. La tendance à la monétarisation des biens non marchands.....	51
2.4. Les apports de la Convention européenne du paysage au bien-être individuel et social.....	53
Conclusion.....	54

3. Paysage et aménagement du territoire

Article 5 de la convention

Florencio Zoido Naranjo, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	59
3.1. La pratique de l'aménagement du territoire.....	61
3.2. Synergies entre paysage et aménagement du territoire.....	68
3.3. Le paysage dans les instruments d'aménagement du territoire de différentes échelles.....	72
3.3.1. L'échelle européenne.....	73
3.3.2. Les échelles nationale et régionale.....	77
3.3.3. L'échelle locale.....	81

4. Paysage et instruments novateurs

Article 6 de la convention

Bertrand de Montmollin, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	91
4.1. Présentation d'expériences.....	93
4.1.1. L'expérience de la Suisse.....	94
4.1.2. L'expérience de l'Italie.....	95
4.1.3. L'expérience de la Slovénie: aménagement du territoire et développement durable.....	100
4.1.4. L'expérience du Royaume-Uni: aspects de la caractérisation et de la qualification du paysage.....	101
4.2. Vers la mise au point d'instruments novateurs.....	102

5. Paysage et identification, qualification et objectifs de qualité

Article 6 de la convention

Yves Luginbühl, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	109
5.1. Identifier, qualifier les paysages, élaborer des objectifs de qualité paysagère: un cadre politique nouveau.....	109
5.1.1. Identification.....	110
5.1.2. Qualification.....	111
5.1.3. Objectifs de qualité paysagère.....	112
5.1.4. Ressources culturelles et naturelles.....	113
5.2. Identifier, qualifier les paysages, élaborer des objectifs de qualité paysagère: des méthodes efficaces et novatrices.....	115
5.2.1. Méthodes d'identification et de qualification des paysages.....	115
5.2.2. L'élaboration des objectifs de qualité paysagère.....	123
Conclusion.....	125

6. Paysage et sensibilisation, formation et éducation

Article 6 de la convention

Bas Pedroli et Jan Diek Van Mansvelt, experts auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	129
6.1. Sensibilisation, éducation et formation pour des paysages vivants	131
6.1.1. Rapport au paysage et engagement à son égard.....	131
6.1.2. Education et formation pour valoriser les ressources humaines	133
6.2. Les dimensions multiples du paysage	139
6.2.1. Le paysage, une notion récente pour la connaissance et pour la gestion	139
6.2.2. Le paysage factuel, le paysage juste et le paysage réel.....	140
6.2.3. Le paysage naturel, le paysage social et le paysage culturel.....	141
6.2.4. De l'identité, du caractère, de la culture et de l'apparence physique...	145
6.2.5. Compatibilité des perceptions du paysage	147
6.3. Conséquences pratiques	148
6.3.1. La force des exemples.....	148
6.3.2. Renseignements élémentaires indispensables sur les paramètres pertinents	149
6.4. Vers l'action	150
6.4.1. Questions et réponses préliminaires.....	150
6.4.2. Exécution.....	151
6.5. Synoptique: la Convention européenne du paysage, un paradoxe?	151
Bibliographie complémentaire.....	152

7. Paysage, politiques et programmes internationaux, et paysages transfrontaliers

Articles 7, 9 et 12 de la convention

Michel Prieur, expert auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	155
7.1. L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux.....	156
7.1.1. Les relations avec les autres conventions.....	156
7.1.2. Les modalités de mise en œuvre de l'intégration.....	161
7.2. Les paysages transfrontaliers	166
7.2.1. Les instruments permanents de coopération locale et régionale transfrontalière	166
7.2.2. La coopération transfrontalière ponctuelle.....	169
Conclusion	173

8. Paysage et participation du public

Articles 5 et 6 de la convention

Michel Prieur et Sylvie Durousseau, experts auprès du Conseil de l'Europe

Introduction.....	177
8.1. Les exigences de participation du public selon la Convention européenne du paysage	178
8.2. Les exigences de participation du public selon la Convention d'Aarhus	182
8.3. Le droit applicable en matière de participation dans certains Etats européens.....	185
8.3.1. Le public concerné par la conception et/ou la réalisation des politiques du paysage	186
8.3.2. Les politiques publiques concernées par les procédures de participation en matière paysagère.....	192
8.3.3. Les procédures de participation spécifiques à la mise en œuvre des exigences de l'article 5.c	193
8.3.4. Les procédures de participation spécifiques à la formulation des objectifs de qualité paysagère (article 6.D)	203
8.3.5. Les procédures de participation particulières à un paysage ou à un territoire.....	205
8.3.6. Les dispositifs destinés à favoriser l'émergence d'une culture administrative et citoyenne du paysage.....	209
8.3.7. L'influence du public sur la décision finale.....	211
8.3.8. L'effet des procédures de participation au niveau de l'intégration des préoccupations paysagères dans la mise en œuvre des politiques publiques	213
8.4. Propositions en vue d'améliorer la participation du public en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage	213
8.4.1. La sensibilisation et l'éducation au paysage	213
8.4.2. La formation et la recherche en matière de paysage	216
8.4.3. Les modalités de la participation en matière paysagère.....	217
8.4.4. L'intégration de la protection des paysages dans diverses politiques sectorielles.....	220
Annexes	
Annexe 1: Questionnaire relatif à la mise en œuvre des articles 5.c et 6.D de la convention.....	223
Annexe 2: Article 6 de la loi constitutionnelle française n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république, <i>Journal officiel de la République française</i> , 75, 29 mars 2003, p. 5568	225
Annexe 3: Directive 2003/35/CE du 26 mai 2003, prévoyant la participation du public, <i>JOCE</i> , L 156, 25 juin 2003, annexe II.....	226

2. Paysage et bien-être individuel et social

Yves Luginbühl, expert auprès du Conseil de l'Europe

«Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente convention, [...]

Conscients que le paysage [...] contribu[e] à l'épanouissement des êtres humains [...];

Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social [...]»

Préambule de la Convention européenne du paysage

«Je cherche une passion qui soit naturelle à des hommes que l'obscurité de leur origine ou la médiocrité de leur fortune excitent et limitent, et je n'en trouve point de mieux appropriée que le goût du bien-être. La passion du bien-être matériel est essentiellement une passion de classe moyenne; elle grandit et s'étend avec cette classe; elle devient prépondérante avec elle. C'est de là qu'elle gagne les rangs supérieurs de la société et descend jusqu'au sein du peuple.»

Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, Paris, Pagnerre, 1850

Introduction

Si l'on se rapporte à la définition du paysage que propose la Convention européenne du paysage⁵⁵, les relations qu'il est possible d'établir entre bien-être individuel et social et paysage apparaissent comme une évidence, puisque cette définition rapproche le paysage du cadre de vie des populations que ce texte se propose d'améliorer. En réalité, ces relations soulèvent des problèmes complexes plus ou moins liés les uns aux autres. On ne saurait affirmer en effet d'emblée et simplement qu'à tout paysage «de qualité» correspond le bien-être (individuel et social) des populations qui vivent dans le territoire dont il est la traduction visible. Ces relations entre le paysage, le bien-être individuel et le bien-être social sont beaucoup plus complexes. Ce chapitre abordera la question sous plusieurs angles:

- une première réflexion est proposée autour des significations du bien-être individuel et du bien-être social;
- une deuxième partie est consacrée aux liens qu'il est possible d'établir entre ces notions et le paysage;
- dans une troisième partie, on tentera de faire le constat de la situation actuelle, qui permettra de préciser le contexte dans lequel peuvent se réfléchir ces relations; il s'agira donc de poser les questions suivantes: en se rapportant aux définitions précédentes, le paysage contemporain est-il producteur de bien-être pour les individus et pour les sociétés? Les tendances actuelles de transformation des paysages sont-elles productrices de bien-être ou au contraire de mal-être? Et sous quelles conditions est-il possible d'affirmer qu'une exigence de qualité des paysages contemporains est productrice du bien-être des individus et des sociétés?

55. «Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

– la quatrième partie sera davantage centrée sur les apports de la Convention européenne du paysage et sur les modalités de sa mise en œuvre susceptibles de favoriser le bien-être individuel et social.

Cette question est relativement peu abordée en général à la fois par les sciences et par les institutions politiques ou les organismes techniques dépendant des Etats. Elle l'est davantage, d'une part, par la médecine qui envisage le bien-être sous son angle physiologique et psychique, et inscrit le problème du bien-être dans le cadre de la santé, mais n'a que très rarement abordé la relation entre le bien-être et le paysage ou tout du moins l'espace. Elle l'est d'autre part sous l'angle du bien-être social, mais envisagé selon une signification économique par rapport aux inégalités sociales et à l'accès des sociétés aux biens de consommation que celle-ci produit et aux services.

Les réflexions sur les problèmes que rencontrent les sociétés contemporaines pour gérer l'environnement de l'humanité changent cependant les manières d'aborder cette question du bien-être individuel et social; mais elles n'ont jamais abordé la question du bien-être en relation avec celle du paysage⁵⁶. Il paraissait donc à la fois essentiel et innovant que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, soit avancé un ensemble de constats et de propositions susceptibles de faire progresser l'action publique et privée vers l'amélioration des conditions de vie des populations européennes, et donc vers leur bien-être à travers les objectifs de gestion, de protection et d'aménagement des paysages que s'est notamment fixée cette convention.

2.1. Bien-être individuel, bien-être social

La notion de bien-être fait appel à plusieurs dimensions du rapport de l'homme au monde extérieur et à lui-même qui ne sont que difficilement séparables: une dimension matérielle liée à la satisfaction des besoins physiques et biologiques et une dimension immatérielle associée à la satisfaction des aspirations psychiques et mentales: le bien-être est la «disposition agréable du corps et de l'esprit» ou la «sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins physiques et l'absence de tensions psychologiques», ou encore «la situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de l'existence» selon les dictionnaires usuels.

Le bien-être concerne donc l'individu considéré dans son être physique en tant qu'être biologique, d'une part, et dans son être spirituel en tant qu'être pensant, d'autre part, et par ailleurs considéré dans sa situation matérielle, en tant qu'être social dépendant de ce qu'est susceptible de lui fournir la société pour satisfaire ses nécessités existentielles. Cette notion de bien-être renvoie également à celle

56. Les moteurs de recherche du réseau Internet ne signalent aucune référence lorsqu'une requête associe bien-être et paysage.

de santé (physique⁵⁷ et psychique) que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit de la manière suivante: «La santé est un état dynamique de complet bien-être physique, mental, spirituel et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité⁵⁸.»

Il est donc fondamentalement difficile de séparer la part physique et la part spirituelle du bien-être de l'individu et, en outre, il apparaît que le bien-être social est lié également à cet état de santé par des relations réciproques. Cependant, pour les besoins de la réflexion, il sera nécessaire de se saisir distinctement des différentes dimensions pour les articuler avec la notion de paysage, tout en gardant présent à l'esprit que des relations fortes les associent.

Si la notion de bien-être tant individuel que social est de plus en plus souvent abordée dans ses relations avec les questions d'environnement, elle reste le plus fréquemment liée d'une part à la satisfaction des besoins biophysiques du corps ou à celle, qui lui est corrélée, des nécessités fondamentales de l'existence humaine: égal accès aux ressources, au travail, respect de la dignité humaine et droits de l'homme, égalité des sexes, protection des enfants constituent les objectifs les plus cités en général, mais s'y ajoutent de plus en plus des questions liées à l'environnement physique ou spirituel. C'est la préservation de la santé biologique à travers l'accès à des ressources alimentaires indemnes de substances toxiques, en particulier l'eau, mais aussi celle de la santé spirituelle à travers l'accès à la connaissance et à la culture. La signification socio-économique a fait l'objet de nombreux travaux en Amérique du Nord, notamment par des économistes, qui ont tenté de mesurer le bien-être social par rapport au produit intérieur brut (PIB) des pays et par rapport aux conditions d'accès des populations aux richesses. C'est en particulier la notion de *welfare* qui a été analysée ici. Un pays se distingue à cet égard: le Canada, qui a fondé un Conseil du bien-être social chargé d'évaluer le bien-être de la population canadienne et de proposer des mesures compensatrices aux dégâts causés dans la population par les diverses transformations sociales et économiques, ou de réfléchir aux nouvelles dimensions et facteurs du bien-être de la société canadienne. Ce Conseil national du bien-être social a proposé récemment des méthodes pour mesurer le bien-être et souligne le lien puissant entre le bien-être des populations futures et le développement durable⁵⁹.

D'une manière générale, la question du bien-être se rapproche également de la notion de confort qui est souvent celle que les pouvoirs politiques ou les milieux

57. Voir Vigarello, Georges, *Le sain et le malsain, santé et mieux-être depuis le Moyen Age*, Seuil, Paris, 1993. Cet ouvrage est consacré à l'histoire des relations de l'homme avec la maladie et montre l'évolution qui a eu lieu dans la manière dont les hommes ont considéré ce qui était sain et ce qui était malsain. L'une des conclusions de cet ouvrage réside sur le déplacement des limites entre le sain et le malsain, au fur et à mesure que s'accroît la connaissance: extension du territoire du risque que le cas du sida illustre parfaitement.

58. Rapport du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, 1998. Voir Maguelonne Dejeant-Pons et Marc Pallemarts, *Droits de l'homme et environnement*, Editions du Conseil de l'Europe, 2002, p. 282.

59. Voir le site du Conseil national du bien-être social du Canada: www.cyberus.ca.

techniques de l'urbanisme mettent en avant dans la formulation des actions visant à améliorer le cadre de vie des populations. C'est tout du moins sous cet angle que le programme interdisciplinaire de recherche sur la ville (PIR), conduit en France jusqu'en 1996, envisage ce qui fut dénommé sous le terme de «bien-être urbain»: «En France, des efforts importants sont consentis pour améliorer le bien-être des habitants des villes. Pourtant la connaissance des conditions d'un mieux-être urbain reste souvent rudimentaire. Qu'est-ce qui constitue le «confort urbain», comment ce confort est-il ressenti en fonction de l'environnement social, comment est-il lié aux pratiques urbaines⁶⁰?»

Si une question identique pouvait être posée pour les campagnes et surtout pour les espaces périurbains, où s'accumulent la majorité des populations européennes, il reste que le lien entre bien-être et paysage n'a jamais été abordé. Tout au plus les actions récentes de la profession de paysagiste, en particulier en milieu urbain, qui visent à améliorer les conditions de vie ou essentiellement de déplacement et de loisir dans les espaces publics urbains, se posent-elles aujourd'hui comme des actions permettant de recréer les liens sociaux distendus en ville ou dans ses quartiers, et d'améliorer les conditions de déplacement ou de loisir. Mais ce n'est que très rarement que ces actions «paysagères» sont désignées comme productrices de bien-être.

Ces actions révèlent également la nouvelle préoccupation des pouvoirs politiques qui cherchent à résoudre les problèmes engendrés par l'étalement des métropoles et la crise économique davantage ressentie dans les quartiers périphériques des villes en raison du resserrement du marché du travail. Le développement de l'insécurité en ville, fortement mis en avant dans les politiques d'urbanisme dans la majeure partie des pays européens, et la délinquance des jeunes, notamment, font figure de facteurs essentiels du mal-être social. Loin cependant de se distinguer totalement du mal-être individuel, le mal-être social ne recouvre pas forcément les mêmes facteurs. Entre bien-être individuel et bien-être social, il existe des relations évidentes, mais les liens qu'il est possible d'établir avec le paysage doivent être pensés dans un premier temps séparément pour pouvoir, ensuite, les rapprocher.

Pour les besoins de la réflexion, on séparera donc les deux premières dimensions du bien-être: celle qui est liée au corps humain et donc aux conditions environnementales nécessaires à la pleine santé corporelle, qui peuvent se traduire dans le paysage, d'une part, et celle de la dimension spirituelle et donc à l'ensemble des éléments qui contribuent à fonder le paysage et la manière dont il agit sur la pensée humaine et à son épanouissement, d'autre part.

2.1.1. Bien-être individuel

En ce qui concerne le bien-être individuel, il s'agit donc:

– du bien-être du corps que le paysage compris dans la définition précédente est susceptible d'apporter;

60. Dupuy, Gabriel, directeur du PIR Villes, «Villes, Cités, Ciudades», Sommet des villes, Istanbul, juin 1996, in *Le courrier du CNRS*, pp. 85-86.

– du bien-être de l'esprit auquel le paysage ou les configurations paysagères et les manières de les ressentir peuvent contribuer.

La troisième dimension, qui fait référence à la situation matérielle de l'individu, pourra être analysée de manière différente, davantage liée à la situation sociale et au système politique et socio-économique dans lequel évolue l'individu. Il renvoie pour une part au bien-être social (mais pour une part seulement, car le bien-être social fait également référence aux rapports sociaux).

2.1.2. Bien-être social

C'est une notion qui a déjà été définie comme l'amélioration de la situation matérielle de la société, mais il est nécessaire de revenir sur cette notion. On pourrait par exemple l'envisager dans le sens de cette définition, d'un côté, et de l'autre, comme la situation où les rapports sociaux (à différentes échelles) contribuent au bien-être de chaque individu; on serait alors ramené au problème précédent, tout en précisant ces situations de rapports sociaux.

Précisons ici le contexte et les précautions dont il faut tenir compte:

– on se gardera de tout angélisme qui consisterait à considérer que tout paysage de qualité fournit les conditions idéales d'un bien-être individuel et social. Tout d'abord en raison de la difficulté à définir un paysage de qualité, et ensuite en raison de la diversité sociale des manières de percevoir le cadre de vie ou un paysage visité temporairement: certains individus peuvent se «sentir bien» face à un certain paysage alors que d'autres se sentiront mal devant le même spectacle (c'est par exemple le constat qui a pu être fait lors d'enquêtes: certaines personnes trouvent que le paysage de grande montagne est écrasant et oppressant, alors que ces lieux sont souvent des lieux d'intense pratique touristique);

– il est essentiel également de ne pas envisager la question dans un cadre déterministe qui consisterait à considérer que c'est le cadre formel qui nous entoure qui produit l'essentiel du bien-être (individuel ou social). Les recherches réalisées en milieu urbain notamment ont mis à mal l'idée que c'est en tentant d'agir sur la forme urbaine que l'on pouvait résoudre certains des problèmes sociaux et de «bien-être» qui s'y posaient. Ce n'est pas uniquement la forme ou l'ensemble des formes qui sont susceptibles d'agir, mais un ensemble de facteurs qui appartiennent à plusieurs registres de signification et de processus (économiques, sociaux, environnementaux, spatiaux);

– dans la continuité de cette deuxième précaution, on tentera d'échapper à la tentation d'envisager le paysage sous son unique signification visuelle; derrière et sous le paysage se cachent des facteurs et des processus, ou encore des éléments, qui agissent sur l'homme et la société qui ne relèvent pas forcément du visible, et l'on sait bien que la manière dont le paysage est perçu mobilise l'ensemble des sens de l'homme. C'est donc au paysage à la fois visible, mais également au paysage sonore, au paysage tactile, au paysage gustatif et au paysage olfactif

que l'on se référera. Dans la dimension physique et physiologique (corporelle) du bien-être, les sens humains jouent évidemment un rôle essentiel.

Ces conditions et précautions étant posées, il est possible d'avancer quelques manières d'entrer dans la question du paysage examiné en liaison avec le bien-être.

2.2. Paysage et bien-être

2.2.1. Paysage et bien-être individuel corporel

Les facteurs inhérents à la configuration des paysages qui interviennent dans ce bien-être corporel, et tout particulièrement ceux sur lesquels l'action politique peut agir, qu'il s'agisse de la nature de l'environnement physique ou biologique qui peut se traduire dans le paysage par certaines formes, sont très divers: il peut s'agir des formes de l'aménagement du paysage qui facilitent le déplacement, notamment en ville, comme les zones piétonnières, les parcs urbains qui contribuent à une impression d'hygiène, les formes de l'habitat qui évitent des efforts du corps violents ou excessifs, notamment en fonction de l'âge des personnes ou de leurs conditions physiques. La notion de bien-être corporel doit être en effet également nuancée selon les catégories d'âge: chez l'enfant, l'organisation de l'espace de vie susceptible de concourir au bien-être corporel ne peut être la même que chez l'adulte et chez les personnes âgées.

Il est possible de hiérarchiser les divers facteurs qui interviennent dans le bien-être corporel ou de les organiser en domaines par rapport aux sens humains, dans un premier temps; la relation entre les divers sens et le paysage n'est pas toujours admise; pourtant, l'esthétique, qui est une dimension indiscutable de la qualité des paysages, ne se réduit pas, loin s'en faut, à l'esthétique des formes et de la vue. Hegel, dans son fameux traité de l'esthétique⁶¹ élargit l'esthétique précisément à l'ensemble des sensations ressenties par l'homme: la musique et les sons s'y inscrivent en particulier.

a. L'ouïe et les facteurs sonores

Le bien-être corporel est dépendant des bruits que la société ou la nature produisent: l'ouïe et les facteurs sonores interviennent dans la production de la satisfaction corporelle. Les bruits de la circulation urbaine, ceux qu'il est possible d'entendre à la campagne entrent dans l'élaboration du mal-être ou du bien-être: tant du point de vue qualitatif (les types de sonorités) que du point de vue quantitatif (le niveau de sonorité). Ces sons peuvent intervenir de manière positive dans l'impression qu'en retire l'individu ou au contraire négativement: les bruits excessifs de la circulation automobile sont évidemment ceux qui sont ressentis le plus négativement par les individus, en particulier en ville et dans la plupart des pays. Les pouvoirs publics

61. Hegel, Georg Wilhem Friedrich, *Esthétique*, 1835, traduit par S. Jankélévitch, coll. «Champs», Flammarion, 1979, quatre volumes.

ont engagé des mesures destinées à les diminuer: murs antibruit en bordure des autoroutes et grandes voies urbaines ou métropolitaines, ou des voies de chemin de fer qui se traduisent visuellement dans le paysage et parfois masquent la vue perçue depuis les immeubles d'habitation⁶². Un bruit d'orage peut également contribuer à une sensation de mal-être pour certains individus ou, au contraire, un son de vent dans la végétation ou le bruit des vagues sur le littoral peut provoquer une sensation agréable⁶³.

Bien que la question du bruit ne soit pas immédiatement en relation avec le paysage (qui est trop souvent réduit à la question des formes), il est clair qu'elle intervient dans la manière dont l'individu ressent le spectacle qui s'offre à lui: le paysage des montagnes est souvent associé au bruit des torrents ou des cascades, par exemple, ou encore au son des cloches des vaches dans les alpages. Ces sons participent à la formation des représentations que l'individu se construit du paysage se trouvant face à lui. Des travaux scientifiques ont été réalisés sur le «paysage sonore» et montrent en fait que les sons contribuent fortement à apprécier ou déprécier un paysage également «visible».

b. Le sens tactile

Le sens tactile est également concerné par la relation entre bien-être corporel et le paysage. C'est tout d'abord sous l'angle de ce que l'individu ressent dans sa confrontation avec la matière qui l'entourne, qu'elle soit matière inerte ou matière vivante: revêtements des voies de circulation, nature matérielle des sols, nature des matériaux de l'habitat, notamment. Ces diverses matières renvoient directement à l'aspect du paysage et au confort ou, à l'inverse, aux désagréments que fournissent ces matières constitutives du cadre de vie.

Le sens tactile est également concerné par les sensations ressenties par les écarts de température (chaleur, froid) et par les courants de l'air; on peut penser en particulier aux configurations du paysage urbain qui protègent de la chaleur ou du froid (par exemple arcades des rues, systèmes d'isolation dans les habitats) ou, à l'inverse, aux dispositions des bâtiments de la ville qui favorisent les turbulences d'air dans les carrefours ou sur les places, et peuvent procurer des sensations désagréables qui déprécient les paysages urbains.

c. Le sens du goût

Le sens du goût intervient de manière indirecte dans la manière de percevoir le paysage ou dans ses représentations. C'est d'ailleurs le sens qui joue le rôle le plus

62. Il est notoirement connu que les habitants des immeubles riverains des autoroutes ont souvent des réactions négatives par rapport à ces murs antibruit, reprochant à ces barrières visuelles de masquer le spectacle de la circulation des véhicules sur les voies routières.

63. Des travaux portant sur les paysages de grandes cultures agricoles révèlent la forte place des sons que produit le vent et permettent d'assimiler, chez les individus, ces paysages à des paysages marins. Voir également les rapprochements de ce type de paysage que propose Emile Zola dans son roman *La Terre*.

détourné sur le bien-être corporel. Mais on sait que la connaissance qualitative des caractéristiques culinaires d'un terroir renvoie également à la connaissance du paysage qui est la traduction visible du système de production fournissant les aliments. L'exemple le plus significatif est celui des paysages de vignobles et de la sensation qu'ils suggèrent du goût des vins; il en est de même des oliveraies, de certains pâturages⁶⁴ qui peuvent, indirectement, suggérer le plaisir que procure l'aliment qui en est issu (huile d'olive, fromages, certaines viandes).

La publicité pour certains produits culinaires ne s'y est pas trompée, puisqu'elle associe fréquemment certains paysages à un produit de terroir, assimilant ainsi le plaisir ressenti par le goût de l'aliment et celui de contempler le paysage d'où est originaire le produit. De même, les appellations d'origine contrôlée sont directement liées aux caractéristiques d'un terroir et donc du paysage qu'il offre à la vue et au goût.

d. L'odorat

L'odorat est plus directement lié au paysage. Toute odeur perçue dans un paysage s'associe au plaisir du spectacle et, d'une certaine manière, confirme la sensation agréable que la vue du paysage provoque, et inversement. Un paysage agréable à la vue peut être déprécié par de mauvaises odeurs, alors que des odeurs agréables peuvent conforter la sensation de bien-être que le paysage visuel apporte. Certains paysages caractéristiques d'Europe associent étroitement confort visuel et confort olfactif: le paysage méditerranéen est indissociable d'un ensemble de formes et de couleurs, et en même temps de parfums issus de sources végétales (odeurs des plantes méditerranéennes qui, en raison du climat particulier, comportent des cellules spécifiques abritant des essences olfactives; c'est le cas de la plupart des végétaux à feuillage persistant d'où émanent des parfums enivrants). Les paysages littoraux également, et notamment les paysages atlantiques, associent leurs formes particulières de rochers et de plages soumis à de fortes amplitudes de marées aux odeurs de l'estran (où s'échouent les algues qui, en se décomposant, produisent une forte odeur de substances iodées).

Les odeurs produites par les activités humaines sont souvent aussi associées au spectacle du paysage. Il peut s'agir des odeurs émanant d'installations industrielles de production chimique ou de techniques agricoles, comme l'épandage des déjections animales (par exemple le cas de la Hollande ou de la Bretagne dont les excédents structurels des élevages d'animaux hors sol posent des problèmes graves non seulement en envahissant l'air d'odeurs de méthane mais aussi les nappes phréatiques de composés nitrates et rendent l'eau impropre à la consommation humaine). Le paysage de bocage de l'ouest de la France, qui possède une forte valeur symbolique et esthétique, est aujourd'hui déprécié non seulement par les

64. On pourra penser par exemple à la *dehesa* espagnole, forêt claire de chênes verts (*Quercus ilex*) ou de chênes lièges (*Quercus suber*) qui constituent des espaces de production de jambons issus de races de porcs spécifiques à la Méditerranée (porc ibérique noir dont la graisse est réputée libre d'acides gras producteurs de cholestérol).

odeurs produites par les épandages de lisiers des élevages de porcs et de volailles mais également par les nitrates qui, en l'absence de nappes phréatiques sur des sols granitiques, ruissellent à la surface des parcelles agricoles et se retrouvent en grande quantité dans les eaux de surface⁶⁵. Les paysages urbains sont également fortement associés aujourd'hui aux pollutions atmosphériques issues de la circulation automobile ou des émanations des installations industrielles en périphérie des grandes villes.

La relation entre bien-être corporel, paysage et odeurs est donc duale: d'une part ce sont les odeurs qui interviennent dans la perception du paysage, d'autre part ces odeurs peuvent renvoyer à des problèmes environnementaux, qui peuvent altérer la santé humaine (cas de la pollution urbaine ou de la pollution agricole, notamment).

e. La vue

Enfin, la vue intervient dans la production du bien-être, mais la relation entre le bien-être corporel, ce sens humain et le paysage est plus délicate à établir. C'est davantage par l'intermédiaire de la signification des formes qui peuvent agir sur les sensations individuelles qu'elles provoquent (sensations de sérénité ou d'oppression que peuvent provoquer certains paysages, en fonction des cultures individuelles) que cette relation peut être évoquée. Mais il est difficile d'affirmer que la forme paysagère agit directement sur le bien-être corporel. C'est davantage sur le bien-être spirituel que les formes paysagères agissent, parce qu'elles suggèrent pour l'individu une signification qui le met en situation d'émotion, de joie, de plaisir, de stress ou d'angoisse.

Le bien-être corporel est également concerné par l'ensemble des ambiances climatiques (exposition au soleil, au vent, à l'humidité, à la sécheresse, à la chaleur ou au froid...), mais ce lien renvoie aux sens humains à travers lesquels ces ambiances sont ressenties: le froid, la chaleur, l'humidité ou la sécheresse sont évalués par le sens tactile en particulier.

Les aménagements paysagers ont pour objectifs d'agir sur ces relations entre les sens et les formes: les formes urbaines des aménagements sont susceptibles de compenser les sensations désagréables provoquées par les configurations de l'urbanisme ou des aménagements divers. Mais ces actions «paysagères» sont souvent difficiles à imaginer et à concevoir, car elles nécessiteraient des approches complexes sur lesquelles les données sont rares, d'une part, et, d'autre part, elles

65. Des enquêtes réalisées dans la baie du Mont-Saint-Michel en France révèlent le rôle dépréciateur du cadre de vie des populations que jouent les odeurs émanant non seulement des lisiers épandus par les éleveurs de porcs ou des excédents de production légumières qui se décomposent dans les polders maraîchers; mais en même temps les paysages de la baie dont la réputation et le caractère unique ont permis le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO sont fortement et positivement associés par les usagers aux odeurs marines qui émanent du littoral (la baie du Mont-Saint-Michel est l'un des littoraux soumis aux plus fortes marées du monde – 15 mètres –, ce qui peut expliquer la prégnance de ces odeurs marines).

doivent associer de multiples dimensions du vécu des individus faisant appel à la fois au bien-être corporel qui peut être assimilé au confort, et au bien-être spirituel, encore plus ardu à saisir et difficilement associé à l'ensemble des populations ou des groupes sociaux: il reste toujours une part individuelle irréductible.

2.2.2. Paysage et bien-être individuel spirituel

Cette seconde dimension du bien-être individuel est plus difficile à traiter, car elle met en jeu des facteurs sur lesquels l'intervention publique est soumise à des problèmes délicats, mais plusieurs voies peuvent être explorées:

– celle des liens entre paysage et l'attachement de l'individu à son lieu de vie, aux cultures locales et à la liberté de les exprimer (en prêtant attention toutefois aux risques de dérapage vers le communautarisme). Les individus cherchent à se reconnaître dans le paysage du lieu où ils vivent, comme le remarquait au XIX^e siècle le géographe Elisée Reclus⁶⁶. Le paysage constitue ainsi une œuvre collective, façonnée par les pratiques sociales où l'individu retrouve sa propre action personnelle ou celle du groupe auquel il appartient sur la nature. Cette reconnaissance fait partie du lien indissoluble qui unit un individu à son lieu de vie ou de naissance. Selon certains scientifiques, Platon aurait proposé en effet cette relation sous le terme de «chôra», qui signifie qu'un être humain ne peut exister sans un lieu, consubstantiel à son existence;

– celle des relations entre paysage et reconnaissance de la place de l'individu dans les décisions d'aménagement du territoire. Elle est évidemment fortement liée à la précédente, dans le sens où l'individu qui peut agir dans les décisions d'aménagement du territoire se sent reconnu en tant qu'acteur capable de penser cet aménagement et de faire partie de la société qui gère ce territoire;

– celle des relations entre la diversité et la qualité des paysages comme reflet des cultures de la nature et l'épanouissement des individus. Les théories modernes de l'évolution des sociétés ont en effet opposé la culture et la nature, supposant que les sociétés évoluées se caractérisent par la distance qu'elles sont capables de prendre par rapport à la nature et à son exploitation dans un souci de survie immédiate; c'est d'ailleurs ce qui a fait dire à certains que la pensée du paysage est précisément née au moment historique où cette distance s'est établie, manifestant le désir d'instaurer le spectacle de la nature en objet de contemplation. Ces théories masquent en fait les cultures de la nature que les sociétés se sont construites par l'observation et l'expérimentation empirique. Il est indéniable que ces cultures se manifestent par des connaissances du milieu naturel qui ont permis souvent aux sociétés de se maintenir face aux processus naturels et de les exploiter en vue de leur propre survie⁶⁷. Il est possible de considérer que la reconnaissance de ces cultures participe au bien-être spirituel des individus membres d'une société, dans

66. Reclus, Elisée, «Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes», in *La Revue des Deux Mondes*, Paris, 1866.

67. D'innombrables exemples existent, récemment mis en lumière par les travaux d'anthropologie sociale, sur de nombreux continents.

la mesure où elle donne une place aux savoirs populaires. Mais il va de soi que ces savoirs profanes, qui se distinguent des savoirs savants, doivent être validés pour être pris en compte aujourd'hui dans les décisions d'aménagement du territoire ou dans les politiques d'environnement. La science se méfie en effet souvent de ces savoirs, car ils intègrent également des croyances ou des mythes qui peuvent conduire à des décisions à risques;

– le bien-être individuel spirituel renvoie également à de nombreux rapports entre individu et paysage, envisagé comme l'ensemble des formes d'organisation de la nature par les sociétés: ce peut être le plaisir de jouir des agréments de la nature, celui de la conduire pour la satisfaction de ses aspirations esthétiques ou symboliques (la conception et l'élaboration d'un jardin, par exemple) ou plus simplement le plaisir de jouir de l'observation des processus naturels: la croissance des êtres vivants, les processus écologiques visibles dans le paysage, ou même les phénomènes tectoniques qui constituent tous des spectacles provoquant des émotions, des sentiments ou des sensations susceptibles de contribuer au bien-être spirituel. C'est notamment le champ exploré par la phénoménologie, qui a été fortement utilisée dans la compréhension des relations des individus avec le monde des objets qui les entourent; ce monde des objets, qui constituent pour une grande part les éléments du paysage quotidien, alimente l'imaginaire individuel et possède ainsi une signification particulière pour chaque individu qui le relie à l'ensemble du monde naturel et social. La signification des objets participe au bien-être spirituel de l'individu, car elle lui permet de se construire des repères (matériels ou symboliques) par rapport à la société et d'y reconnaître sa place.

2.2.3. Paysage et bien-être matériel

Cette relation s'inscrit dans une conception du paysage envisagé comme une construction sociale reflétant les capacités d'une société à assurer, d'une part, la production de biens matériels divers à destination des populations et leur continuité dans le long terme et, d'autre part, l'égalité d'accès des populations à ces biens.

Ce sont tout d'abord les biens alimentaires et vestimentaires dont on ne peut sous-estimer l'importance autant dans leur dimension quantitative que qualitative. Leur place est fondamentale dans la mesure où il apparaît risqué que le paysage ne devienne pas totalement indépendant de la production agricole: l'enjeu est essentiel, car il serait difficile d'admettre que le paysage ne soit, dans l'action politique, qu'une dimension déconnectée des activités productrices humaines (ce qui laisserait le champ libre à toutes les dérives de la production). Le lien entre le paysage et le bien-être matériel apparaît ici dans la mesure où l'agriculture est la principale activité qui façonne les paysages ruraux de l'Europe: ceux-ci participent donc d'une part au bien-être matériel en tant que traduction visible de l'agriculture productrice de biens alimentaires, mais également au bien-être spirituel car ils constituent un ensemble de modèles paysagers les plus reconnus de la culture européenne, ceux qui ont été les plus représentés par les peintres et les écrivains (les modèles bucolique et pastoral).

L'exploitation des ressources minérales contribue également à la construction des paysages: la production de matériaux destinés à l'édification des habitats et des voies de communication fait partie des composantes élémentaires des paysages habités et contribue au bien-être matériel puisqu'elle est le fondement des constructions abritant les populations, leurs activités artisanales, commerciales et industrielles. Cependant, cette exploitation pose le problème de leur durabilité. Des vallées alluviales ont été fortement exploitées à la proximité des agglomérations pour l'extraction des sables et graviers destinés à la production du béton, comme d'autres régions calcaires ont vu des versants entiers de collines ou de côtes exploités pour la production de ciment. La production du bien-être matériel nécessite ainsi une réflexion globale sur la qualité architecturale et des matériaux de construction de l'avenir qui n'épuisent pas les ressources de matériaux du sol.

Enfin, le bien-être matériel des individus est fortement dépendant de leur capacité à accéder à ces différents biens de consommation de manière équitable. C'est, d'une manière plus générale, la question de l'accessibilité de la société aux ressources naturelles ou artificielles. Le cas de l'eau notamment est, on le sait, primordial, et son lien avec le paysage est direct (sources, étendues et cours d'eau publics ou privés) ou indirect à travers la concurrence des divers secteurs d'activité dans l'exploitation de l'eau. Les implications de cet accès à l'eau sont évidemment très directement liées aux conditions de vie, c'est-à-dire de richesse ou de pauvreté des populations.

2.2.4. Paysage et bien-être social

Le bien-être social renvoie à la satisfaction des besoins et des aspirations que la vie collective – la vie en société – est susceptible d'apporter. C'est cette acception qui est envisagée ici, qui se distingue des habituelles définitions du bien-être social le considérant davantage comme la satisfaction des besoins élémentaires des populations. La relation entre le bien-être social et le paysage peut être alors déclinée sous plusieurs angles:

- celui des conditions matérielles de l'organisation du cadre de vie – c'est-à-dire du paysage quotidien des populations – qui permettent aux membres de la société de vivre dans un même espace en bonne entente avec leurs semblables;
- celui du paysage comme témoin de l'intérêt que les pouvoirs publics portent à la société, à son cadre de vie et au bien-être de tous;
- celui du paysage comme œuvre de la collectivité humaine, c'est-à-dire du paysage dans lesquels les groupes sociaux qui composent la société reconnaissent leurs aspirations à vivre ensemble et leurs actions.

Un paysage qui traduit les capacités d'une société à produire un cadre de vie permettant la vie collective est tout d'abord un paysage où les conflits sociaux qui peuvent naître autour de l'accès aux ressources et aux services sont apaisés grâce à la visibilité des efforts réalisés par les pouvoirs publics pour y remédier. Ces efforts sont en effet plus ou moins visibles et les populations ressentent avec

acuité l'importance des investissements de la puissance publique dans le paysage. Le paysage d'un quartier urbain peut manifester le soin que les pouvoirs publics apportent à la qualité de l'espace, à la présence de services ou de travail. Dès lors que les habitants de ce quartier ne ressentent pas cet effort des pouvoirs publics, c'est le mal-être qui prime sur le bien-être; ce mal-être se traduit souvent par des conflits sociaux, car les habitants s'estiment abandonnés par le pouvoir politique qu'ils ont parfois contribué à mettre en place et les revendications se portent parfois sur les «autres», ceux qui ne sont pas du quartier, qui sont d'une autre origine géographique ou qui manifestent les signes d'un accès aux services et aux biens de consommation plus élevé; c'est le cas de nombreuses «cités» ou ensembles d'habitations défavorisés⁶⁸. C'est également le cas de populations qui vivent dans des espaces ruraux soumis à une déprise sociale ou agricole et qui, aux signes de l'abandon des activités sociales visibles dans le paysage (maisons en ruine, extension des friches ou des boisements spontanés, etc.), reprochent aux pouvoirs publics de les abandonner.

Un paysage est donc susceptible de fournir le bien-être social s'il est l'expression visible des efforts des pouvoirs publics pour fournir à l'ensemble des habitants un accès aux biens et aux services, d'une part, et, d'autre part, s'il se traduit par des signes manifestes d'une recherche d'équité sociale dans cet accès.

Le bien-être social serait également celui que les habitants ressentent lorsqu'ils constatent, dans les paysages qui constituent leur cadre de vie, que leurs aspirations ou leur contribution aux décisions politiques sont prises en compte. Cette relation entre paysage et bien-être social est liée aux précédentes dans la mesure où les signes visibles de l'intérêt porté par les instances politiques à l'aménagement du territoire en vue de la satisfaction des besoins et aspirations des populations traduisent corrélativement l'intérêt qu'elles portent également à la place de ces populations dans les décisions qu'elles prennent.

L'une des premières conclusions que l'on peut tirer de cette rapide analyse réside dans la difficulté de séparer strictement bien-être individuel et bien-être social d'un côté, et bien-être corporel, bien-être matériel et bien-être spirituel de l'autre. Si une relation existe entre paysage et bien-être, c'est peut-être une relation qui, précisément, exprime que ni le bien-être corporel seul, ni le bien-être matériel seul, ni le bien-être spirituel seul, ni le bien-être individuel seul, ni enfin le bien-être social seul ne suffisent, et que le bien-être est vraisemblablement tout à la fois: corporel, matériel, spirituel, individuel et social. Le paysage constitue ainsi une voie à explorer, dans la mesure où il possède une dimension matérielle qui le rapporte au bien-être matériel et corporel, une dimension immatérielle qui le renvoie au bien-être spirituel. Par ailleurs, le paysage se perçoit individuellement,

68. Des enquêtes réalisées en milieu urbain dans des ensembles d'immeubles à bas loyer et situés à la périphérie d'une grande ville révèlent ce sentiment d'abandon de la part des habitants par le pouvoir politique, sentiment qui se résume par des phrases du type: «Qu'est-ce qu'on est nous? Pour eux [les hommes politiques], rien, on n'existe pas.»

mais traduit en même temps les pratiques sociales, c'est-à-dire l'ensemble des activités de la collectivité.

2.3. Les paysages contemporains sont-ils producteurs de bien-être individuel et social?

S'il est indéniable que les sociétés européennes ont connu durant le dernier siècle une élévation de leur niveau de vie et des progrès considérables tant dans la production des biens de consommation que dans l'accès au confort, il reste que ces avancées sont très mal partagées et que des revers de ces avancées, notamment dans le domaine technologique et environnemental, ont été à l'origine de nombreuses contestations et revendications sociales.

Les transformations des paysages qu'ont connues les pays d'Europe ont pu profiter au bien-être des populations; c'est le cas de toutes les transformations qui ont contribué au confort matériel, comme les améliorations de l'habitat, des moyens de circulation ou l'accès aux équipements de loisir ou à l'énergie. Ces évolutions se sont en effet traduites dans le paysage par l'extension des logements, collectifs ou individuels, par la création des réseaux de transport routier ou ferroviaire, par celle des stations balnéaires ou de sports d'hiver, et, plus généralement, par les équipements sportifs et par la réalisation des barrages hydroélectriques. Dans les espaces ruraux, également, le confort de l'habitat s'est diffusé et a fortement permis l'amélioration des conditions de vie des populations; il en est de même de la production agricole qui est devenue, depuis la seconde guerre mondiale, largement autosuffisante et même excédentaire, bénéficiant pour la plupart des pays à l'essor du commerce d'exportation. Les productions se sont également diversifiées.

Cependant, un premier constat doit être relevé: ces évolutions propices au développement du bien-être matériel individuel et social, qui a également permis celui du bien-être corporel par l'amélioration de l'accès aux biens alimentaires et aux équipements sportifs, ne se sont pas uniformément réparties en Europe. Bien des régions et des pays sont restés à l'écart de ces évolutions. Les disparités se sont même accrues, en particulier entre les pays d'Europe occidentale et ceux d'Europe centrale et orientale, durant la période communiste, lorsque l'économie collectiviste a fondé ses objectifs sur la production agricole et industrielle de masse, négligeant celle des biens de consommation et la diversité de l'alimentation. C'est notamment cette économie qui a contribué à la création des très nombreux lopins de terre ou de jardins ouvriers et familiaux à l'est de l'Europe, destinés à la production alimentaire des populations. Il est également possible d'envisager ces créations comme une réaction symbolique à un régime politique qui cherchait à annihiler toute velléité de propriété individuelle, considérée par l'idéologie communiste comme un critère d'embourgeoisement. Ces minuscules parcelles qui entourent la plupart des villes et même des villages des pays d'Europe centrale et orientale ont

fortement contribué à une compensation au mal-être matériel, corporel et spirituel des populations.

Les disparités se sont également produites à l'intérieur d'un même pays entre régions de développement et régions défavorisées, en raison des mouvements démographiques qui ont conduit à des processus de déprise sociale ou agricole (cas des montagnes ou des régions isolées) ou, à l'inverse, à des processus de densification excessive autour des agglomérations et des métropoles.

Parmi les facteurs qui ont le plus contribué à l'évolution des paysages, il est possible de relever ceux qui ont le plus contribué à la dégradation du bien-être.

2.3.1. La rationalisation des activités destinée à permettre des gains de productivité

Cette rationalisation s'est traduite dans les paysages par celle de l'activité agricole tout d'abord: disparition de la plupart des petits éléments végétaux qui ponctuaient le paysage ou qui le structuraient, comme les haies et talus; l'agrandissement du parcellaire, conséquence de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, a ainsi modifié radicalement les paysages ruraux européens; cette évolution a non seulement eu des conséquences sur la représentation que la plupart des populations se font de la campagne, en donnant de celle-ci une image de paysage dégradé par les excès de recherche de la productivité, mais également sur les ressources renouvelables, comme l'eau, dont la qualité s'est fortement détériorée en raison du ruissellement des eaux chargées de pesticides et de nitrates vers les cours d'eau ou de leur percolation vers les nappes phréatiques⁶⁹. Même si les transformations visibles ne font que s'opposer à des modèles paysagers essentiellement symboliques (le mythe du bucolique ou de la pastorale), elles interviennent dans la production du bien-être car elles contribuent à la dépréciation des paysages ruraux et à leur assimilation à la dégradation des conditions de vie.

En outre, ces transformations constituent une menace pour la biodiversité: la disparition de nombreuses formes d'habitats animaux ou végétaux a entraîné la diminution de nombreuses espèces qui entrent dans les cycles écologiques et participent à la richesse de la faune et de la flore, capital essentiel pour l'avenir des populations humaines notamment.

Les évolutions des paysages urbains ne sont pas exemptes de cette recherche de rationalisation. Celle-ci s'est souvent traduite par la priorité donnée à l'efficacité économique et à la recherche du profit le plus rapide possible aux dépens d'aménagements urbains destinés à diminuer les contraintes des individus ou de la collectivité. Le tout automobile reste, malgré quelques améliorations dues à la réalisation d'espaces piétonniers en ville, la règle qui organise le paysage urbain. Il suffit de mesurer le temps qu'une voiture met à franchir un carrefour organisé

69. Augmentation régulière des taux de nitrate et d'atrazine, notamment, dans les eaux de consommation de la plupart des régions européennes de production agricole intensive.

pour faciliter l'écoulement de la circulation automobile par rapport à celui que met un piéton cherchant à traverser le même carrefour et obligé de parcourir un chemin interrompu par des feux de signalisation répétés pour se rendre compte de cette priorité donnée, dans la plupart des cas, au déplacement des véhicules.

Cette rationalisation est également à l'origine de constructions pensées et organisées dans l'espace pour abriter une population dense, qui atteignent des dimensions telles que les espaces publics restant libres d'accès aux piétons sont réduits ou traversés d'une part par les voies de circulation ou par des turbulences d'air gênantes pour les individus. Les grandes cités destinées à abriter des populations défavorisées ont été transformées souvent en ghettos sociaux, où se concentrent des populations immigrées, sans travail ou soumises à des processus d'exclusion sociale; ces paysages urbains sont le plus souvent assimilés par les individus interrogés à l'exclusion sociale, à la délinquance des jeunes, à la violence ou au chômage⁷⁰.

La rationalisation est évidemment à l'origine de la pollution de l'air dans les agglomérations, désormais reconnue par les recherches épidémiologiques comme la source de maladies graves comme les affections pulmonaires des jeunes enfants ou des cancers des poumons chez les adultes⁷¹.

2.3.2. La recherche du profit immédiat et/ou la logique de la vitesse

La recherche d'une plus grande efficacité des pratiques du travail – qui ne correspond d'ailleurs pas forcément à une plus grande efficacité au plan social – a abouti à une compression des temps sociaux et naturels, et constitue un fort préjudice pour le bien-être individuel et social. Ce processus lié à une logique de la vitesse a conduit à des pratiques d'aménagement et de production qui privilégient les transports routiers plus souples dans l'adaptation au marché et à la règle de flux

70. Résultats d'enquêtes réalisées dans plusieurs grandes villes françaises dans les années 1997 et 1998.

71. Selon les dernières estimations fournies par le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe, 80 000 décès environ sont imputables chaque année en Europe à une exposition à long terme à la pollution atmosphérique liée à la circulation. Les recherches semblent indiquer qu'outre les routiers professionnels et le personnel chargé de l'entretien du réseau, les personnes âgées et les jeunes enfants sont les plus exposés. Les recherches sur les variations quotidiennes de la pollution urbaine et les maladies respiratoires, et le nombre des hospitalisations qui en résulte permettent de faire les constatations les plus significatives dans le cas des jeunes et des personnes âgées (extrait du rapport de l'Organisation mondiale de la santé 2003, Bureau pour l'Europe). Des spécialistes scientifiques participant au Forum européen des transports, de l'environnement et de la santé organisé conjointement à Vienne par le Bureau de l'OMS pour l'Europe et le ministère autrichien de l'Environnement ont reconnu que les gaz d'échappement des moteurs diesel contiennent plusieurs substances cancérogènes et potentiellement cancérogènes, et contribuent à aggraver le problème du cancer du poumon. On a récemment mis en évidence un nouveau groupe de composés fortement mutagènes présents dans les gaz d'échappement des moteurs diesel et les particules aéroportées, les nitrobenzanthrones, qui jouent probablement un rôle déterminant. Il apparaît également de plus en plus qu'un lien existe entre le cancer chez l'enfant et les gaz d'échappement des véhicules à moteur, peut-être en raison de l'exposition au benzène.

tendu. Il est trivial de rappeler ici la prédominance des transports de marchandises par la route sur le transport ferroviaire, qui se traduit par un encombrement chaque année plus important des routes et autoroutes, et par un nombre d'accidents automobiles dont le coût social à long terme est hors de proportion par rapport aux avantages économiques immédiats. Certes, on sait que la production de véhicules automobiles constitue l'un des moteurs essentiels de l'économie européenne, mais est-il nécessaire qu'elle s'accompagne de cette logique de la vitesse qui tue un nombre impressionnant d'Européens chaque année et représente un coût social et un mal-être indéniable tant corporel que spirituel (traumatismes corporels, malheurs des familles, etc.)⁷²?

En outre, la priorité donnée aux transports routiers et individuels accentue les problèmes de bruit dans les villes et à proximité, dans les espaces habités traversés par les autoroutes ou les voies de grande circulation.

Si l'on raisonne sur l'ensemble des problèmes créés par la recherche de cette compression du temps social, le coût pour l'ensemble de la société est exorbitant et évidemment fortement producteur de mal-être tant matériel, corporel que spirituel. M. Robert Coleman, directeur général de la Division des transports de la Commission européenne, a déclaré: «Nous tolérons encore un bilan de 123 morts par jour, ce qui fait à peine un peu moins de 45 000 par an.» Dans l'Union européenne, on estime à jusqu'à 260 milliards d'euros la facture totale des effets néfastes sur l'environnement et la santé des transports, y compris les encombrements.

Ce n'est pas uniquement la ville qui fait les frais de cette logique: les espaces ruraux sont soumis également à une compression concomitante des temps sociaux et naturels. L'agriculture hors-sol procède de ce processus en cherchant à raccourcir les temps de production soit animale, soit végétale: certains systèmes agricoles, comme le maraîchage sous serre, sont capables de produire deux récoltes de légumes et fruits par an, grâce à l'utilisation de sols artificiels (systèmes «hydroponiques») et de techniques assistées par ordinateurs qui permettent d'apporter aux plantes engrais et produits phytosanitaires; ces productions sont réalisées dans des atmosphères surchauffées et consommatrices d'eau (condition atmosphérique qui accélère la croissance des végétaux) où travaillent des ouvriers agricoles aujourd'hui de plus en plus atteints par des affections pulmonaires, dermatologiques et oculaires. L'usage des antibiotiques dans les élevages hors-sol est pratique courante; il est justifiée par la crainte des épizooties, mais on sait

72. En 1995, selon les statistiques de l'OMS, on a compté dans l'ensemble de la région européenne 2 millions d'accidents de la circulation qui ont fait 120 000 morts et 2,5 millions de blessés. Un décès sur trois à la suite d'un accident de la route touche un jeune de moins de 25 ans et les piétons et les cyclistes paient un tribut particulièrement lourd; au Royaume-Uni, 45 % des tués sont des piétons ou des cyclistes et la proportion dépasse même 50 % en Hongrie, alors qu'elle est sensiblement plus faible dans la plupart des pays d'Europe occidentale (17 % en France, 20 % en Allemagne et 30 % environ au Danemark et aux Pays-Bas). Parmi les utilisateurs de véhicules à moteur, ce sont les motocyclistes qui constituent le groupe à plus haut risque. En effet, le risque d'être tué et blessé à moto est respectivement dix fois et six fois plus important qu'en voiture (*ibid.*)

pertinemment qu'il accélère la prise de poids des animaux, moyen d'augmenter la productivité⁷³.

Tous ces systèmes de production s'inscrivent dans le paysage: serres de verre ou de plastique, bâtiments d'élevage hors sol qui s'accompagnent aujourd'hui du cortège d'équipements destinés à compenser les nuisances, comme les fosses à lisier, les installations de destruction des plastiques usagés, etc.

2.3.3. La disparition des cultures de la nature au profit de cultures techniques ou de cultures du virtuel

Les populations de plus en plus urbaines ont coupé très souvent une part des racines qui les attachaient à l'espace rural et ont perdu la connaissance empirique qu'elles avaient du fonctionnement du milieu naturel, qui était fondée sur une observation fine et rigoureuse des processus matériels de la physique ou de la biologie et un apprentissage par l'expérience quotidienne. Cette connaissance est remplacée aujourd'hui par le savoir technique et scientifique ou par une connaissance virtuelle, à travers les médias multiples qui diffusent des images souvent tronquées ou non validées du fonctionnement de la nature.

Cette évolution entre dans les nouvelles configurations politiques où les experts prennent une place de plus en plus importante dans les procédures de décision politiques. Certains chercheurs estiment qu'aujourd'hui la «démocratie technique», où les élus se retranchent derrière les avis des experts pour justifier leurs décisions, prend peu à peu la place de la démocratie politique, où les élus du peuple prennent des décisions en consultant l'ensemble des acteurs. Cette tendance a pour effet d'enlever aux populations le pouvoir d'intervenir dans les décisions politiques, sous prétexte que les savoirs savants sont supérieurs aux savoirs populaires. Certes, les savoirs populaires étaient souvent imprégnés de croyances ou de mythes, mais ils étaient également fondés par l'observation longue et ont pu être reconnus par les travaux de l'anthropologie, de la géographie ou de la sociologie, en particulier depuis l'irruption des questions d'environnement sur la scène sociale.

Ce processus de disparition des cultures de la nature, en particulier chez les agriculteurs, entraîne des conflits dus à la mauvaise compréhension mutuelle des activités et des pratiques professionnelles; il est souvent à la source de contestations et de rancœurs davantage productrices de mal-être que de bien-être. Il accroît les décalages entre «ceux qui savent» et «ceux qui en savent pas». Il justifie certaines décisions rapides qui excluent les possibilités d'une meilleure compréhension des processus du fonctionnement de la nature par l'ensemble des acteurs.

Enfin, la diffusion de la culture du virtuel par les médias actuels, dont les réseaux Internet, constitue une opportunité pour certains marchands d'images de renforcer certaines fausses certitudes et de détourner l'attention des populations vers des

73. Il est connu que ces antibiotiques se retrouvent dans la viande des étals des boucheries et qu'ils sont consommés par les populations.

voies dangereuses pour le partage social des connaissances. Certes, ces réseaux médiatiques ont des avantages innombrables, mais ils peuvent constituer également des marchés intéressants pour des groupes ou personnes peu scrupuleux.

2.3.4. La difficulté de mise en œuvre de la participation citoyenne

Bien qu'elle figure aujourd'hui dans de nombreux textes concernant la gestion des questions d'environnement ou d'aménagement du territoire – dont la Convention européenne du paysage –, la participation citoyenne reste encore un principe peu appliqué ou peu rigoureux, voire un vœu pieux.

La difficulté de mise en œuvre de ce principe réside sans doute dans la méfiance des milieux politiques à l'égard du débat public qui pourrait faire surgir des questions sociales vives ou remettre en cause des projets d'aménagement profitables à certains groupes de la société. Il réside également dans la faible formation des élus politiques sur la tenue d'un débat ouvert et contradictoire. Par ailleurs, il est certain que la population a du mal à entrer dans le débat et à prendre la parole; ce sont souvent les leaders ou certaines personnes «phares» de la société locale qui prennent la parole alors que la majorité des habitants n'ose la prendre dans les réunions publiques, soit par peur d'aller à l'encontre des intérêts de certains groupes dominants de la société locale, soit plus simplement par difficulté de s'exprimer. Les controverses locales sont bien évidemment des enjeux importants qui réactivent d'anciennes rivalités (familiales ou de catégories). A travers le paysage, d'ailleurs, c'est le territoire qui est en jeu, mettant en première ligne la question de la propriété privée et publique et des jeux d'intérêt catégoriels. C'est donc aussi la question du bien-être matériel et spirituel qui est concernée, parce que la propriété renvoie non seulement au confort matériel qu'une propriété peut procurer, mais également au bien-être spirituel à travers l'attachement que peut ressentir un individu à l'égard d'un lieu, trace territoriale d'une famille ou plus simplement objet d'investissement affectif ou symbolique.

Cette difficulté à mettre en œuvre cette participation citoyenne peut être également une source de mal-être pour des personnes qui ne peuvent plus se reconnaître dans le paysage transformé à la suite de décisions auxquelles elles n'ont pas pris part.

2.3.5. La tendance à la monétarisation des biens non marchands

Les mécanismes d'évaluation des biens environnementaux font appel depuis quelques années à des méthodes économistes qui tendent à attribuer une valeur marchande aux aménités, parmi lesquelles le paysage. Outre que ces méthodes, qui reposent sur des techniques du consentement à payer par exemple, cherchent à donner des valeurs monétaires qui sont sans lien avec les valeurs symboliques ou esthétiques, elles troublent les représentations que les individus se font du paysage, qui pourrait être assimilé peu à peu à un bien marchand. Certes, le commerce

touristique repose en grande partie sur la valeur marchande des paysages qu'Elisée Reclus dénonçait dès le XIX^e siècle⁷⁴. Mais la généralisation de ces méthodes risque d'avoir des effets pervers et en particulier d'inciter les individus à considérer toute valeur affective, symbolique ou esthétique comme une valeur monétaire.

Le bien-être est en effet assimilé par certaines institutions dont les objectifs consistent à réguler l'économie à la croissance du produit intérieur brut (PIB); cette conception réduit le bien-être au seul caractère matériel, ce qui est en totale contradiction avec les définitions qui ont été évoquées précédemment. Elle est aujourd'hui peu à peu remise en cause par certains organismes comme l'Organisation mondiale de la santé. Parmi les arguments qui militent contre cette assimilation réductrice figure l'exemple de l'Etat de l'Alaska, qui, à la suite du naufrage de l'*Exxon Valdez* sur ses côtes et de la pollution des littoraux par le pétrole a vu son PIB augmenter dans les années suivantes, en raison des activités de dépollution qui se sont développées dans cet Etat et qui ont permis d'injecter des sommes importantes dans l'économie. L'assimilation du bien-être social à l'augmentation du PIB ne peut aisément tenir compte des différences de valeur pour une société entre divers investissements qu'elle réalise: l'investissement d'un Etat dans la construction des prisons est-il autant profitable au bien-être des populations que l'investissement dans les structures de l'éducation⁷⁵?

En tout cas le développement des préoccupations à l'égard du paysage a permis l'instauration d'un véritable marché du paysagisme qui organise ce secteur comme un autre secteur de l'économie, mais qui, bien souvent, s'en tient à des aménagements formels, assimilables à des mises en scène de la nature ne tenant pas compte des diverses dimensions qu'implique l'aménagement des paysages, c'est-à-dire sociales, économiques ou écologiques. Ce marché est l'objet d'enjeux importants, tant à l'échelle régionale qu'aux échelles nationales et internationales, où se jouent des intérêts de professions diverses, comme ceux des praticiens paysagistes, mais également ceux des écologues ou des techniciens de l'urbanisme, ou encore ceux de la communauté scientifique.

Finalement, cet état des lieux est donc assez mitigé. Les transformations récentes des paysages ont conduit certainement à des améliorations des conditions de vie des populations, mais elles ne se sont pas réalisées dans un partage équitable et au profit du plus grand nombre. Elles sont par ailleurs responsables de l'émergence de nombreux risques environnementaux et ne sont pas toujours synonymes de développement économique. Les écarts entre les catégories riches et pauvres des populations d'un même pays comme ceux qui existent entre les pays développés et les pays en voie de développement se sont accrus, comme on le sait, et si certains processus ont pu être profitables au bien-être individuel et social, c'est également le mal-être individuel et social qui peut se lire dans les évolutions des paysages.

74. Reclus, Elisée, *op. cit.*

75. Exemple suggéré par M. K. Hubbert, Conseil national du bien-être social du Canada, 2003.

2.4. Les apports de la Convention européenne du paysage au bien-être individuel et social

Fondamentalement, la Convention européenne du paysage a pour objectif, à travers les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, de contribuer à des paysages de qualité visant à l'amélioration du cadre de vie des populations européennes. Elle s'inscrit donc dans une visée globale d'accroissement du bien-être individuel et social.

La Convention européenne du paysage déborde tout d'abord largement du cadre dans lequel s'inscrivait la notion de paysage, avant les années 1960, lorsque les premières réflexions ont cherché à rapprocher le paysage du cadre de vie; le champ d'application de la convention est suffisamment clair pour suggérer que c'est bien ce cadre de vie des populations qui est en jeu et non les paysages les plus remarquables. S'il est indéniable que la protection de certains paysages exceptionnels peut contribuer au bien-être spirituel en garantissant la sauvegarde des valeurs symboliques qu'ils représentent, l'enjeu qu'illustrent les paysages quotidiens de la grande majorité des populations européennes, qu'ils soient urbains ou ruraux, est bien plus essentiel.

La Convention européenne du paysage, par ailleurs, dans ses principes, répond aux différentes dimensions du bien-être évoquées ici:

- en affirmant sa contribution au principe du développement durable, elle répond tout d'abord aux exigences du bien-être matériel et corporel: la préservation des ressources naturelles qu'elle suppose, tant dans leur dimension quantitative que qualitative, est l'un des facteurs essentiels de ce bien-être pour les générations futures; mais, en même temps, elle doit participer au bien-être spirituel, dans la mesure où le développement durable implique l'équité sociale, c'est-à-dire la nécessité d'un partage de ces ressources qui ne se fasse plus au bénéfice des groupes sociaux les plus privilégiés et une préoccupation des pouvoirs publics pour la garantie de la qualité des ressources nécessaire à la santé des populations;
- en insistant sur la dimension culturelle du paysage, la convention répond également aux besoins du bien-être spirituel: l'accès équitable aux paysages de qualité, à la connaissance des processus d'évolution des paysages et à l'information nécessaire pour que les prises de décision se fassent dans la transparence;
- la convention insiste également sur l'urgence du développement d'une préoccupation des pouvoirs publics à l'organisation spatiale et à l'aménagement, à la gestion et la protection de paysages de qualité, qui constituent ses objectifs essentiels. Cette préoccupation doit être pensée en vue du bien-être individuel et social et non au profit des grands mouvements économiques qui, on le sait, connaissent des limites, en particulier dans le partage équitable de l'espace, des ressources et des biens de consommation. Elle doit permettre aux populations de constater, dans l'aménagement ou la gestion des paysages, par des signes tangibles, le souci des pouvoirs politiques de se préoccuper du bien-être individuel

et social et non uniquement des bénéfiques des secteurs d'activité économique et de la rentabilité des spéculations boursières;

– la participation des populations aux prises de décision est inscrite comme l'un des principes fondamentaux de la convention. Ainsi, elle contribue au bien-être spirituel en permettant de donner une place aux populations et de les reconnaître comme les acteurs principaux des procédures de décision concernant leur cadre de vie. C'est sans doute le domaine où les plus grandes avancées doivent être faites, où l'innovation sociale, politique et technique est la plus attendue, afin que cette participation ne soit pas seulement une illusion, mais plutôt une réalité efficace, et que les populations lui reconnaissent la valeur démocratique qu'elle est censée garantir. La convention affirme d'ailleurs l'importance de cette participation dès les premières étapes des procédures d'aménagement, de gestion ou de protection des paysages, c'est-à-dire dès les phases d'identification et de caractérisation des paysages. Ainsi, elle intègre les aspirations des populations tout au long de ces procédures et doit contribuer au bien-être social;

– les exigences de formation des acteurs (comprenant les populations) de l'aménagement, de la gestion ou de la protection des paysages, introduites dans la convention, répondent en outre au bien-être spirituel, en fournissant des connaissances permettant de mieux connaître les processus d'évolution des paysages, dans ses différentes dimensions, sociales, économiques et écologiques;

– les principes de sensibilisation constituent également des facteurs d'amélioration du bien-être spirituel individuel et social, car ils permettent aux individus et aux collectivités humaines de mieux connaître les procédures de prises de décision dans le domaine du cadre de vie et de mieux faire le lien entre leur vie quotidienne et ces procédures.

Conclusion

La Convention européenne du paysage renforce ainsi les objectifs qui ont été affirmés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992 ou du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002. Elle va dans le sens de l'action de plusieurs organismes internationaux, notamment de l'Organisation mondiale de la santé dont le message lors de ce sommet consistait à rappeler que les investissements en faveur de la santé et de la réduction des risques environnementaux produisent des bénéfices à long terme favorisant le développement dans ses aspects sociaux, économiques et écologiques⁷⁶.

Mais l'un des apports les plus importants de la Convention européenne du paysage réside certainement dans ce que les préoccupations à l'aménagement, à la gestion ou la protection des paysages, inscrites dans le cadre de l'aménagement du territoire, doivent être envisagées de manière globale, sans séparer les diverses dimensions du paysage, qu'elles soient économiques, sociales, écologiques.

76. Rapport de la Directrice de l'Organisation mondiale de la santé, 1998-2003.

En affirmant la nécessité de comprendre au même niveau et sans les dissocier ces diverses dimensions, la convention contribue donc à la fois au bien-être individuel et au bien-être social, d'une part, mais également au bien-être matériel, corporel et spirituel. Il demeure que la mise en œuvre de la convention doit rester fondamentalement imprégnée d'un esprit d'équité sociale et se distancier ainsi de l'idée selon laquelle la notion de bien-être est, comme le concevait au XIX^e siècle Alexis de Tocqueville, une notion universelle et ne doit pas uniquement aux classes moyennes d'exister. La notion de bien-être est pensée et recherchée par tous, y compris les groupes les plus défavorisés des sociétés européennes, et l'un des devoirs de ceux qui accèdent le plus facilement à ce bien-être est précisément de faire en sorte qu'il soit accessible à tous.